Mairie de Chavigny
VIVRE ENSEMBLE

Journal municipal de Chavigny - Avril 2017

Edito

Un début 2017… Fou !

Fou… cet adjectif aux sens multiples peut largement être appliqué à ce début d'année.
Fou, ce temps de campagne électorale. Jamais la cinquième république n'aura autant chaviré à l'approche de l'échéance présidentielle. Difficile dans cette période de perte de repères de prévoir un avenir serein. Ce manque de récit républicain et de prospective, nous oblige localement à redoubler d'efforts pour faire vivre notre territoire.
En matière économique, le début des travaux d'aménagement du parc d'activités de Brabois Forestière à Chavigny est promesse d'emplois au travers d'implantation d'entreprises. C'est aussi la reconnaissance du cadre vie et du positionnement remarquable de notre commune.
Fou… les investissements à réaliser à Chavigny…Ce cadre de vie, nous devons le conserver, l'améliorer. Pour ce faire, cela se traduira encore cette année par un programme de travaux de sécurisation et d'amélioration des bâtiments scolaires, de travaux de voirie, par l'acquisition (remplacement) d'un véhicule utilitaire électrique... D'autres projets sont également prêts, ils pourront être actionnés en fonction du niveau de subventions qui nous seront attribuées.
Fou… enfin le programme d'animation. La vie municipale sera cette année extrêmement riche avec des spectacles, des animations et des événements proposés par nos associations. Jamais une telle densité de rencontres n'aura été mise en œuvre à Chavigny. Répondons présent à ce travail des bénévoles, à cette volonté de créer du lien et du bon temps !

Autre moment où il nous faudra répondre présent, celui des élections présidentielle et législative qui ponctueront nos dimanches de ce printemps 2017. Histoire de montrer que la démocratie est ici bien vivante !

Bon printemps et bonne lecture ! Hervé Tillard

Parc d'activités Brabois Forestière : c'est parti !

Le vendredi 3 février 2017, la première pierre (ou plutôt le premier rondin de bois, clin d'œil à l'environnement de la zone) du parc d'activité Brabois Forestière a été posée en présence de nombreux « officiels ». C'est une étape conséquente dans la réalisation de ce projet si important pour notre territoire, décidé en… 2006. Administrativement, rien ne nous aura été épargné, mais les travaux d'aménagement débutent enfin en avril et permettront de concrétiser l'arrivée d'entreprises dès 2018 et ce, grâce au partenariat entre la Communauté de Communes Moselle et Madon et la SEBL (société d'économie mixte d'aménagement).

Cette zone économique de 10 hectares dédiée au tertiaire supérieur et aux nouvelles technologies bénéficie de nombreux avantages : un accès direct à l'A33, une proximité immédiate avec la Métropole nancéenne et de ses pôles de recherches et un environnement paysager remarquable. La collectivité a placé très haut les exigences paysagères et environnementales pour permettre une intégration douce dans la forêt de Haye.

La première phase débutera côté gauche de la RD 974 (direction Nancy) à proximité du transformateur EDF. Suivront au fil des ans deux autres phases de l'autre côté de la départementale. Les parcelles sont adaptables (à partir de 2000 m²) selon les besoins des entreprises.
Les travaux de voirie et réseaux sont organisés pour limiter au maximum les nuisances sur le plateau. Des limitations de vitesses et des zones de sécurité seront toutefois mises en place pendant les semaines de présence des entreprises de travaux publics.

Merci de respecter la sécurité des personnes travaillant sur ce chantier !

Défibrillateurs

Deux défibrillateurs sont en cours d'installation sur la commune : l'un sera installé sur la façade de la mairie, l'autre à l'Espace André Chardin. Une formation à l'utilisation de ces derniers vous est proposée le **vendredi 12 mai à 18h30 à l'Espace André Chardin**. Merci de prévenir le secrétariat de mairie de votre présence.

Election présidentielle 2017

Cette dernière aura lieu les 23 avril et 07 mai. Comme d'habitude, deux bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 19h00 : pour les électeurs habitant (en se dirigeant vers Nancy) à droite de la départementale, le bureau de vote est situé dans l'Espace André Chardin. Pour les électeurs habitant à gauche de la départementale, le bureau de vote est situé en mairie.

Budget primitif 2017

Comme chaque début d'année, les élus travaillent sur l'élaboration du budget communal. Avant sa présentation devant le conseil municipal pour un vote réalisé le 24 mars, plusieurs heures de Débat d'Orientation Budgétaire et de commission finances ont été nécessaires. Ce débat proposé à l'ensemble des élus communaux n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 3 500 habitants. Il permet d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin de définir sa politique d'investissement et sa stratégie budgétaire.

L'élaboration du budget primitif 2017 s'inscrit dans la continuité de la baisse historique des dotations de l'Etat, engagée en 2015, sur la base d'un plan d'économies de 50 milliards d'euros sur les dépenses publiques. Les concours financiers de l'Etat aux collectivités devaient ainsi diminuer de 11 milliards d'euros de façon continue jusqu'en 2017, soit une baisse annuelle de 3,67 milliards sur la période 2015 -2017.

Cette diminution des dotations aux collectivités est principalement imputée sur la dotation globale de fonctionnement (DGF), principale dotation des collectivités, en repli de 9,6 % en 2016, après une baisse de 8,9% en 2015. Au titre de 2017, l'effort a été divisé par deux pour le bloc communal mais la baisse est encore de l'ordre de 10%. La refonte de la Dotation globale de fonctionnement qui devait figurer dans le projet de loi de finances 2017 a été totalement supprimée.

Ce montant de DGF a été de 83€/habitant contre une moyenne de 150€/habitant pour des communes de la même strate que Chavigny soit un manque de recette d'environ 120 000€ par an pour la commune.

La municipalité n'a pas eu besoin d'utiliser le levier fiscal de la hausse des différentes taxes communales pour équilibrer son budget. Néanmoins, les bases de la valeur locative pour les taxes d'habitation et foncière, dépendent de la décision du Parlement.

Cette revalorisation des valeurs locatives est plus faible que l'année précédente : +0,4% contre 0,9% en 2016, alors même que la prévision d'inflation 2017 est de 1,2%. La loi de finances assoit en effet désormais la revalorisation sur l'inflation constatée sur l'année N-1, alors que jusque précédemment, elle se basait sur une inflation prévisionnelle sur l'annnée N.

Un Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) de 1,2 Md€ est mobilisé en faveur des collectivités pour soutenir les projets portés par les communes et les intercommunalités mais au moment du vote du budget par le conseil municipal, le pourcentage octroyé aux communes n'est pas connu dans le cadre de leurs investissements.

Dans ce contexte d'incertitudes de recettes, la municipalité conserve néanmoins son cap pour la réalisation d'investissements communaux.

Elle ne recourra pas à l'emprunt pour ces travaux. Le débat d'orientation a permis d'envisager la mise en sécurisation des deux écoles comme le lui oblige la loi.
Cette sécurisation permettra la mise en place d'un portier vidéo à l'entrée de l'école, l'élévation et le renforcement des grillages de protection ainsi que l'élévation des portails pour un coût chiffré de 29 000€. La subvention du Fonds de Soutien à l'Investissement Local a été sollicitée mais son taux reste inconnu à la date de la rédaction de cet article.

La rénovation des peintures des deux autres classes de l'école élémentaire après celles de l'année dernière, comme le prévoyait le plan pluriannuel de l'entretien des écoles, sera réalisée. Les enfants bénéficieront également d'un éclairage complètement rénové. Les bâtiments des écoles recevront aussi un système anti calcaire ce qui permettra des économies d'eau et allongera la durée de vie des équipements sanitaires. Le montant prévisionnel est de 36 000€ TTC avec une subvention envisagée de 20% sur le montant hors taxes.

La seconde tranche des travaux concernant la rue de Châtel à partir des dos d'ânes jusqu'au parking de l'espace Chardin, après la rénovation de la rue du pré lassé, sera réalisée cette année pour un montant estimé de 90 000€ TTC. Une subvention de la Région de 20%, sur le hors taxe, a été dorénavant notifiée.

L'achat d'un véhicule utilitaire électrique Kangoo Renault est envisagé pour remplacer l'antédiluvien et polluant véhicule « Jumpy » existant, cette acquisition est subventionnée à hauteur de 52% sur le hors taxe sachant que la commune récupère pour tous ses investissements une partie de la TVA l'année suivante, le taux de récupération forfaitaire est de 16,404%.
Le montant de cette acquisition sera de l'ordre de 30 000€ avec la borne de recharge.

Une ligne budgétaire de l'ordre de 21 000€ est réservée à la réalisation de trottoirs. Un montant de 22 000€ pour des achats de terrains est également budgété.

Les écoles sollicitant des appareils audio-visuel, il a été nécessaire de prévoir 2500€ dans ce budget. Un report de 8 000€ pour le réaménagement d'un usoir dans la rue de Nancy est resté inscrit dans ce budget.

Pour permettre aux employés du technique de réaliser différents travaux dans la commune, sans faire appel à des entreprises extérieures, une somme de 2 500€ sera consacré à l'achat d'outillage.

Cette énumération concerne les principaux travaux et achats d'investissement pour cette année 2017 mais ils restent conditionnés pour certains à l'octroi de subvention. Le budget d'investissement est de 383 317€; il englobe la somme de 79 842€ nécessaire au remboursement du capital des différents emprunts souscrits lors des mandatures précédentes.
La maitrise des charges de personnel reste un axe majeur d'attention pour les élus. Les dépenses énergétiques sont en baisse grâce aux travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments et l'éclairage publique.
Le budget de fonctionnement de la commune est fixé à 991 927€ dans le même ordre de grandeur que celui de 2016.

L'ensemble du secrétariat de la mairie contribue également à la réalisation du budget par sa connaissance et son professionnalisme. Il réalise la mise en écriture des décisions budgétaires décidées par les élus. Comme la loi l'oblige, le budget de la commune doit être voté en équilibre tant pour les recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement. C'est l'application de la règle d'or à laquelle sont soumises les communes à la différence de l'Etat. Si le budget venait à ne pas être voté en équilibre, le préfet saisirait la Chambre régionale des comptes afin d'imposer à la commune les mesures nécessaires à son rétablissement. Mais cette année encore grâce à l'effort de tous les acteurs communaux la municipalité restera maître de son budget pour le bien-être de tous ses habitants

Jean-Marie Weiss—Adjoint Responsable de la Commission Finances

Du côté des associations

La MJC des Castors

Voilà deux années scolaires que l'APS et la MJC Lorraine mutualisaient leurs personnels d'animation autour des actions du projet éducatif de territoire : l'accueil périscolaire, les accueils de loisirs et les TAP. Cette organisation inter-associative évoluant chaque année, un groupe de travail du comité de pilotage des rythmes de vie de l'enfant travaille, en septembre 2015, sur cette organisation du projet éducatif de territoire et de la politique enfance-jeunesse.

Ce groupe construit un état des lieux et un diagnostic partagé qu'il présente au comité de pilotage en octobre 2015, lequel formalise le scénario d'unifier les deux associations.

Quelques mois plus tard, en mars 2016 cette organisation est validée par les partenaires et officiellement annoncée lors de l'assemblée générale de l'APS. Encore quelques mois de travail sont nécessaires pour construire la MJC et avec l'accompagnement de la fédération départementale des MJC de Meurthe et Moselle. Le 30 septembre 2016 lors de son assemblée générale extraordinaire, L'APS modifie ses statuts associatifs pour adopter ceux des MJC et ainsi devenir MJC.

Les membres présents lui choisissent un nom : les Castors en référence au quartier co-construit à Chavigny. Le 1er novembre 2016 la MJC des Castors intègre les salariés et les activités que la MJC Lorraine conduisait sur Chavigny (excepté le judo).

La MJC des Castors reprend donc toutes les actions de l'APS et de la MJC Lorraine, elle s'appuie sur ce socle pour développer son projet associatif vers de nouveaux projets, actions dont les membres présents à l'assemblée générale ont esquissé les traits.
Des rencontres thématiques à venir avec les acteurs de l'association permettront d'associer les usagers actuels et ceux à venir pour construire ensemble le projet de la MJC des Castors.

L'inauguration officielle de la MJC des Castors aura lieu le week-end du 16-17 septembre 2017.

Future Légende fête ses 30 ans !

Quand ? Samedi 3, dimanche 4 et lundi 5 juin

Où ? Sous un magnifique chapiteau monté pour l'occasion sur l'esplanade de l'Espace André-Chardin

Ensemble avec Future Légende !
En journée, l'espace scénique est offert à des troupes amies, des artistes dont la route a croisé celle de Future Légende.
Expositions, projections, animations avec nos partenaires, pour petits et grands. Restauration sur place.
En soirée, place à Future Légende et à son spectacle, spécial 30 ans, **Déclics et des claps**.

Demandez le programme !

Samedi 3 juin

14h · Cie Incognito (théâtre jeune public) - **C'est pas moi, j'ai rien fait**.
15h30 · CPC (chanson) - un univers musical revisité.
17h · Dynamifasol et Dynamif'ado (chanson) : une balade chantée et dansée pour voix d'enfants et jeunes ados.
20h30 · Future Légende présente son nouveau spectacle **Déclics et des claps**

Dimanche 4 juin

14h · Manon et Adrien (chanson) : une pause musicale avec deux anciens élèves de la Music Academy International de Nancy.
16h · Décalage horaire (chanson) : des reprises décalées.
18h · Le cirque Gones (nouveau cirque) : **Distraction(s)**, acrobaties, jonglage, théâtre et humour.
20h 30 · Future Légende présente son nouveau spectacle **Déclics et des claps**

Lundi 5 juin

14h · Cie Incognito (théâtre) : **La mégère à peu après apprivoisée**, la comédie musicale déjantée d'Alexis Michalik.
16h 30 · Future Légende présente son nouveau spectacle **Déclics et des claps**
...et d'autres surprises au rendez-vous !
La troupe équestre du Ménil Saint-Michel, les Zipponambules….

Tarifs

Spectacle **Déclics et des claps** de Future Légende :
Adultes : 8 euros
Enfants de moins de 12 ans : 5 euros
Autres spectacles de la journée :
Adultes : 5 euros
Enfants de moins de 12 ans : 3 euros

Nous vous proposons un **PASS JOURNEE** qui vous donne accès aux spectacles des journées du samedi **ou** du dimanche.
Adultes : 18 euros

Directeur de la publication : Hervé TILLARD — Crédits Photos : Future Légende, Jean-Denis Vairelles
Rédacteurs : Fanchon CAUVILLE, Future Légende, Stéphanie MARECHAL, Hervé TILLARD, Jean-Denis VAIRELLES, Jean-Marie WEISS

Du coté des associations

Le Comité des Fêtes

Février : Repas dansant
Ils étaient nombreux les amoureux de la danse à se rendre au repas dansant organisé par le comité.
La soirée a commencé par un apéritif suivi d'un superbe repas. Puis, les couples se sont élancé sur la piste au son de l'orchestre ZIKAM jusqu'à une heure avancée.

Mars : 6ème Loto
Toutes les tables de jeu étaient occupées par les nombreux participants qui ont passé un après midi agréable où des lots sont venus les récompenser.

Foyer Rural : Le Qi Gong

Le lundi de 18h45 à 20h, Espace André Chardin
Qu'est ce que le Qi Gong ? Un art énergétique ancestral, une « gymnastique douce» de longévité, pratiqué sans recherche de performance selon ses possibilités du moment.
Bienfaits du Qi Gong : la séance se déroule dans l'idée de s'accorder l'instant présent, visant à l'équilibre et l'harmonie entre l'esprit et le corps, une voie vers la santé.
Grâce à des mouvements lents et harmonieux, des postures statiques, une présence au rythme de sa respiration, la pratique régulière permet de dissoudre les tensions physiques et mentales, amenant aussi l'assouplissement de ses articulations.
La pratique régulière renforce son énergie vitale.
Public concerné : tous les publics avec adaptation selon les possibilités physiques avec le projet d'ouvrir une séance de « Qi Gong assis » pour personne fatiguée ou à mobilité réduite, sur demande.
Intervenante: Foyer Rural
Denise Tonnelier - Mascré - Infirmière DE
06 79 65 53 39
Denisetonnelier.pro@gmail.com
Tarif : 42 euros le trimestre + adhésion 12 euros

N'oubliez pas la newsletter de Chavigny !

Rendez-vous sur la page d'accueil du site internet de la commune (www.ville-chavigny.fr), renseignez votre adresse mail, en bas de page, sous la rubrique « inscription à la lettre d'information » puis cliquez sur le bouton « s'inscrire ».
Vous recevrez les nouvelles de Chavigny sur votre boîte mail !

Agenda : autour de l'Espace André Chardin

Dimanche 23 avril et dimanche 07 mai : élection présidentielle

Dimanche 21 mai : Brocante organisée par le Comité des Fêtes

Samedi 03 au lundi 05 juin : 30 ans de Future Légende

Dimanche 11 juin et dimanche 18 juin : élections législatives

Mercredi 21 juin : Fête de la musique : Concert de l'école de musique E3M

Vendredi 30 juin : Kermesse et repas de fin d'année de la MJC des Castors

Jeudi 13 juillet : Fête Nationale organisée par le Comité des Fêtes

Dimanche 24 septembre : grand prix de Caisses à Savon organisé par le Comité des Fêtes

Dimanche 01 octobre : repas des Aînés organisé par le CCAS

Numéros utiles
Mairie : 03 83 47 24 32
Du Lundi au Jeudi : de 14h00 à 18h00
Le Vendredi : de 14h00 à 16h00
www.ville-chavigny.fr

Déchèterie Moselle-Madon : 03 54 95 62 41
CCMM : 03 83 26 45 00
Collectes des ordures ménagères et emballages recyclables
Ordures Ménagères : poubelle noire : ramassage effectué tous les mardis matin
Emballages recyclables : ramassage effectué 1 vendredi sur 2, les semaines impaires